

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	16
Procuration.....	1
Date de la convocation : 2 avril 2015	

SEANCE du 9 Avril 2015

Délibération 2015-08
OBJET : Compte de Gestion 2014

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 9 Avril à 15 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS,
Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Guy
LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Marie-louise GOURDON représentée Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Danièle PUGNAIRE, Bernard
DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Alain ARZIARI, Richard RIBERO, Patrick LAFARGUE, représentants
de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20150428-2015-08-DE
Date de télétransmission : 28/04/2015
Date de réception préfecture : 28/04/2015

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le compte de gestion de l'exercice 2014, dressé par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques d'Antibes Municipale, Comptable d'UNIVALOM, fait apparaître les mêmes résultats que le Compte Administratif voté ce jour.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre la délibération suivante :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur l'Administrateur du Centre des Finances Publiques, comptable du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Tenant compte des éléments exposés ci-avant,

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **ADOpte** les propositions du Rapporteur.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN